

BULLETIN DE REINSCRIPTION DANSE - 2012/2013

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Etablissement scolaire : _____

Tél portable de l'élève : _____ e-mail de l'élève : _____ @ _____

Cycle d'observation danse : 4 / 7 ans : éveil **initiation**

Cours open (1 cours) : classique jazz contemporain

Cycle danse (2 cours au choix) :

classique **jazz** **contemporain**

Cycle Adultes : jazz contemporain

avis de la direction :

* Annexe au Règlement Intérieur Elèves au verso.
date et signatures des parents :

Les cours de danse sont dispensés dans le studio de danse :

Gymnase Saint Martin – collège Anne Frank – 01700 Miribel

Tout élève souhaitant s'inscrire ou se réinscrire en classe de danse doit fournir, avant d'être admis à suivre les cours, un certificat médical récent (moins d'un mois) attestant de sa bonne condition physique et stipulant expressément que le pratique de la danse ne lui est en aucune manière contre-indiquée. Ce certificat doit être remis au secrétariat. Aucun élève ne pourra prendre part aux activités des classes de danse en l'absence de ce certificat.

Pour les absences aux cours de danse : elles doivent être obligatoirement justifiées par les parents. Pour les certificats médicaux d'arrêt, bien préciser les pathologies ou traumatismes.

Ponctualité en cours : arriver au moins 15 mn avant le cours pour se préparer dans les vestiaires, se mettre en tenue, se coiffer et aller aux toilettes (surtout pour les jeunes élèves des cours éveil / initiation).

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et respect de l'intimité, l'accès des familles aux vestiaires et à la salle de danse est interdit. Seuls les enfants du niveau « cycle éveil et initiation du tronc commun » (4- 6 ans) peuvent être assistés par un parent dans les vestiaires, à la demande des parents ou de l'enseignant.

Pour les cours de danse, les élèves doivent éteindre leur téléphone portable, mais également doivent les déposer à l'entrée du studio de danse auprès du professeur.

L'accès aux cours de danse pourra être refusé à tout élève qui ne sera pas en tenue réglementaire et qui n'aura pas les cheveux attachés.

Tenues : « éveil & initiation »

- Filles : justaucorps imposé, collant rose sans pieds, chaussettes blanches, cheveux attachés.
- Garçons : collant noir pour garçon, tee-shirt blanc (près du corps), chaussettes blanches.

Tenues : « classique »

- Filles : justaucorps imposé, collant rose sans pieds, chaussons demi-pointes rose, chignon obligatoire.
- Garçons : collant noir pour garçon, tee-shirt blanc (près du corps), chaussons demi-pointes noires
- Pas de jogging, chaussettes ou autres vêtements, pas de bijoux autour du cou, pas de boucles d'oreilles pendantes. (seules sont autorisées les boucles d'oreilles petites et discrètes)

Tenues : « jazz »

- Filles & garçons : tee-shirt près du corps, pantalon de danse jazz noir, chaussettes, cheveux attachés.

Tenues : « contemporain »

- Justaucorps imposé, collant sans pieds noir, pieds nus ou « pédilles »(chaussons), cheveux attachés. Les chaussures de danse jazz noires ne sont admises que lors des chorégraphies.
- Pieds nus pour la danse contemporaine, collants ou académique.

Date et signatures :

Tout élève souhaitant s'inscrire ou se réinscrire en classe de danse doit fournir, avant d'être admis à suivre les cours, un certificat médical récent (moins d'un mois) attestant de sa bonne condition physique et stipulant expressément que le pratique de la danse ne lui est en aucune manière contre-indiquée. Ce certificat doit être remis au secrétariat. Aucun élève ne pourra prendre part aux activités des classes de danse en l'absence de ce certificat.

Pour les absences aux cours de danse : elles doivent être obligatoirement justifiées par les parents. Pour les certificats médicaux d'arrêt, bien préciser les pathologies ou traumatismes.

Ponctualité en cours : arriver au moins 15 mn avant le cours pour se préparer dans les vestiaires, se mettre en tenue, se coiffer et aller aux toilettes (surtout pour les jeunes élèves des cours éveil / initiation).

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et respect de l'intimité, l'accès des familles aux vestiaires et à la salle de danse est interdit. Seuls les enfants du niveau « cycle éveil et initiation du tronc commun » (4- 6 ans) peuvent être assistés par un parent dans les vestiaires, à la demande des parents ou de l'enseignant.

Pour les cours de danse, les élèves doivent éteindre leur téléphone portable, mais également doivent les déposer à l'entrée du studio de danse auprès du professeur.

L'accès aux cours de danse pourra être refusé à tout élève qui ne sera pas en tenue réglementaire et qui n'aura pas les cheveux attachés.

Tenues : « éveil & initiation »

- Filles : justaucorps imposé, collant rose sans pieds, chaussettes blanches, cheveux attachés.
- Garçons : collant noir pour garçon, tee-shirt blanc (près du corps), chaussettes blanches.

Tenues : « classique »

- Filles : justaucorps imposé, collant rose sans pieds, chaussons demi-pointes rose, chignon obligatoire.
- Garçons : collant noir pour garçon, tee-shirt blanc (près du corps), chaussons demi-pointes noires
- Pas de jogging, chaussettes ou autres vêtements, pas de bijoux autour du cou, pas de boucles d'oreilles pendantes. (seules sont autorisées les boucles d'oreilles petites et discrètes)

Tenues : « jazz »

- Filles & garçons : tee-shirt près du corps, pantalon de danse jazz noir, chaussettes, cheveux attachés.

Tenues : « contemporain »

- Justaucorps imposé, collant sans pieds noir, pieds nus ou « pédilles »(chaussons), cheveux attachés. Les chaussures de danse jazz noires ne sont admises que lors des chorégraphies.
- Pieds nus pour la danse contemporaine, collants ou académique.